## IN/OUT CE

## ÉCRAN FREIN-VAPEUR AVEC TREILLIS DE RENFORT

**VAPOR HOUSE NET 110** 













- Frein-vapeur léger qui garantit toutefois des performances mécaniques élevées grâce à son treillis de renfort
- Utilisable également en extérieur car il garantit la stabilité aux rayons UV durant les phases de chantier
- Il évite le passage incontrôlé d'air chaud et humide venant du côté intérieur de la paroi, et par conséquent le risque de condensation interstitielle





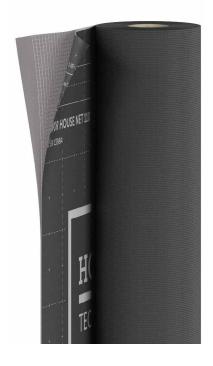
CODE	ruban	Н	L	Α	
		[m]	[m]	[m <sup>2</sup> ]	969
VAPH110	-	1,5	50	75	36



(1) couche supérieure : film frein vapeur en PE

2 armature : grille de renfort en PE

3 couche inférieure : tissu non tissé en PP



## **DONNÉES TECHNIQUES**

propriété	norme	valeur
masse par unité de surface	EN 1849-2	110 g/m²
épaisseur	EN 1849-2	0,3 mm
transmission de la vapeur d'eau (Sd)	EN 1931	5 m
résistance à la traction MD/CD	EN 12311-2	> 200/250 N/50 mm
allongement MD/CD	EN 12311-2	> 25/25 %
résistance à la déchirure au clouage MD/CD	EN 12310-1	> 170/170 N
imperméabilité à l'eau	EN 1928	conforme
résistance à la vapeur d'eau :		
- après vieillissement artificiel	EN 1296/EN 1931	conforme
- en présence d'alcalis	EN 1847/EN 12311-2	npd
réaction au feu	EN 13501-1	classe E
étanchéité à l'air	EN 12114	$< 0.02 \text{ m}^3/(\text{m}^2\text{h}50\text{Pa})$
résistance aux températures		-40/80 °C
stabilité aux UV <sup>(1)</sup>	EN 13859-1/2	336 h (3 mois)
conductivité thermique (λ)	-	0,3 W/(m·K)
chaleur spécifique	-	1800 J/(kg·K)
densité	-	env. 370 kg/m <sup>3</sup>
facteur de diffusion de la vapeur d'eau (μ)	-	env. 16700
VOC	-	non pertinente
colonne d'eau	ISO 811	> 250 cm

<sup>(1)</sup>Les données de tests de vieillissement réalisés en laboratoire ne peuvent pas reproduire les causes imprévisibles de dégradation du produit ni considérer les contraintes auxquelles il sera soumis au cours de sa vie utile. Pour garantir son intégrité, nous conseillons de limiter par précaution l'exposition aux agents atmosphériques pendant la phase de chantier à un maximum de 2 semaines.

Classification des déchets (2014/955/EU) : 17 02 03.

